

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-09-03 / 05

Date de la séance : 03/09/2025
Date de la convocation : 27/08/2025

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Auteur : Publié le 05/09/2025 NT – Maire

Nombre d'ID : 038-213800154-20250903-DEL20250903_05-DE

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Contre : 0 Pour : 15 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture
et affichage

**Acquisition d'un détachement de 39 m² de la parcelle AC73 et constitution d'une
servitude de passage**

Monsieur le Maire rappelle les négociations engagées par la commune avec M. et Mme RAT concernant l'acquisition d'un détachement de la parcelle AC73 et la mise en place d'une servitude de passage.

Considérant l'accord conclu le 26 mars 2022,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition à l'euro symbolique ainsi que la constitution d'une servitude de passage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à M. et Mme RAT un détachement de 39 m² de la parcelle AC73 au prix d'un euro symbolique
- **VALIDE** la constitution d'une servitude de passage d'une largeur de 1m60
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de ces opérations et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature des actes authentiques.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire.
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

